



Droit consommation arnaque ou faiblesse

Par **isabelle DP**, le **24/11/2009** à **13:10**

Bonjour, suite à une vente de produits de cuisine (batterie casserole couteaux etc) pour un montant de 1800 euros en 6 chèques donnés le jour même. Premièrement le premier chèque ne devait être tiré que le 1er décembre (il a été déposé le 4 novembre soit 4 jours après l'achat). Depuis malgré deux lettres recommandées le numéro de téléphone n'étant qu'un répondeur la première le 2 novembre soit un jour après l'achat puisque le vendeur sur le marché avait déjà fermé boutique l'après-midi même demandant l'annulation de cet achat puis j'attends encore à ce jour de la part de ma banque si j'ai un moyen de ne pas régler les autres paiements ce qui obligerait la société marketin' diffusion située à Paris 11 à communiquer. Je ne vois pas comment régler ce litige et des frais pour un avocat ne feraient qu'augmenter notre problème. D'aut je pense la facilité pour ces arnaqueurs qui savent bien que pour la plupart des gens porter plainte avec les frais que cela occasionnent est impossible. Pourriez-vous me dire si nous avons une chance de nous faire entendre ? merci à l'avance